



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Budget et des Approvisionnements
Services des Achats et des Marchés

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/Z00/DBA/021/2021

**FOURNITURE DE LICENCES DES LOGICIELS SPECIFIQUES DESTINEES A L'ENSEMBLE
DES SITES DE LA BCEAO**

Juillet 2021

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris ;

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture de licences des logiciels spécifiques destinées à l'ensemble des sites de la BCEAO. Ces licences, au nombre de quatre-vingt-une (81), sont détaillées comme suit :

- cinquante-deux (52) licences Microsoft Office standard 2019 ;
- trois (3) licences Microsoft Visio standard 2019 ;
- six (6) licences perpétuelles en mode réseau de STATA 17 SE ;
- dix (10) licences perpétuelles en mode réseau de STATA 17 MP ;
- six (6) licences Adobe Acrobat Pro ;
- quatre (4) licences logiciel PAO Acrobat Indesign single App.

Par ailleurs, des mises à jour seront nécessaires pour les licences ci-après:

★ **Une (1) licence perpétuelle pour 8 utilisateurs en mode réseau de STATA 15 SE à mettre à jour vers la version STATA 17 SE**

- a. Version STATA 17 SE ;
- b. mode réseau à conserver ;
- c. support de maintenance pour un an ;
- d. compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits ;
- e. support d'installation téléchargeable en ligne.

★ **Trois (3) licences perpétuelles de STATA 14 et 15 à mettre à jour vers la version STATA 17 SE et à convertir en licence réseau**

- a. Version STATA 17 SE ;
-

-
- b. à convertir du mode individuel au mode réseau ;
 - c. support de maintenance pour un an ;
 - d. compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits ;
 - e. support d'installation téléchargeable en ligne.

★ **Trois (3) licences perpétuelles STATA 17 SE à convertir en licence réseau**

- a. Version STATA 17 SE ;
- b. à convertir du mode individuel à mode réseau ;
- c. support de maintenance pour un an ;
- d. compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits ;
- e. support d'installation téléchargeable en ligne.

Remarque : après les mises à jour, les conversions et les nouvelles acquisitions, la BCEAO souhaite avoir une licence perpétuelle en mode réseau de STATA 17 SE pour 20 utilisateurs et une licence perpétuelle en mode réseau de STATA 17 MP pour 10 utilisateurs.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres est composé d'un (1) lot unique et indivisible.

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale pour l'ensemble des licences des logiciels spécifiques.

I.4. Conditions de participation à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de capacités techniques et financières répondant aux exigences du cahier des charges. Toutefois, les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

I.5. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme autorisée est le groupement solidaire.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement, signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des composants matériels et logiciels à fournir par les soumissionnaires dans le cadre de la soumission pourront être rédigées en anglais, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Modalités de paiement

En cas d'attribution, le montant total du marché sera réglé après téléchargement des licences et au plus tard trente (30) jours après la réception de la facture y afférente, accompagnée des documents justifiant ledit téléchargement.

I.14. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, (8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973), la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.15. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.15.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise du soumissionnaire.

I.15.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants devra comprendre au minimum les informations ci-après :

- présentation générale de la structure et des activités
- informations attestant l'exploitation légale de l'activité (notamment, numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés)
- états financiers des trois derniers exercices ;
- références techniques similaires.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Il devra en outre communiquer les nom et prénom(s) du mandataire légal et des autres principaux responsables ainsi que leurs fonctions occupées dans la société.

I.15.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et normes de performance, des licences, conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques des licences de logiciels proposés ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.15.4. Offre financière

Les prix devront comprendre :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les équipements matériels et/ou logiciels ;
- le coût annuel des services d'assistance et de support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis hors taxes et hors droits de douane.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.16. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il pourrait être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.17. Date et heure limite de remise des offres

En raison de la Covid-19, les offres devront exclusivement être transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int** au plus tard le **mercredi 4 août 2021 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.18. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent dossier d'appel d'offres d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler le processus de sélection en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine des licences et des logiciels.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse en terme de ratio qualité/coût.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

I.19. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et de la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.20. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.21. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ce recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté. Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

I.22. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.23. Lieu de livraison ou de téléchargement

Les licences de logiciels commandées pourront être téléchargées ou livrées dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar.

A cet égard, les frais liés à l'expédition éventuelle des supports seront à la charge du fournisseur.

I.24. Délai de téléchargement

La date de téléchargement des licences devra être indiquée dans la soumission.

Le délai commencera à courir à compter de la date de signature du marché. Ce délai devra être scrupuleusement respecté, sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.25 Réception

Un bordereau de livraison sera signé après téléchargement des licences et test de bon fonctionnement, attesté par un procès-verbal de réception signé des deux Parties.

I.26. Litiges et contestations

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

I.27. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les fonctionnalités minimales attendues des logiciels à acquérir sont les suivantes :

1. Cinquante-deux (52) licences Microsoft Office

- a. Microsoft Office 2019 standard édition française ;
- b. Compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits ;
- c. Transférable d'un poste de travail à un autre ;
- d. Support d'installation téléchargeable en ligne.

2. Trois (3) licences Microsoft Visio standard 2019

- a. Microsoft Visio 2019 standard édition française ;
- b. Compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits ;
- c. Transférable d'un poste de travail à un autre ;
- d. Support d'installation téléchargeable en ligne.

3. Six (6) licences perpétuelles en mode réseau de STATA 17 SE

- a. Version STATA 17 SE ;
- b. Support de maintenance pour un an ;
- c. Mode réseau ;
- d. Compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits ;
- e. Support d'installation téléchargeable en ligne.

4. Dix (10) licences perpétuelles en mode réseau de STATA 17 MP

- a. Version STATA 17 MP ;
- b. support de maintenance pour un an ;
- c. mode réseau ;
- d. compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits.

5. Six (6) licences Adobe Acrobat Pro

- a. Single Apps, ALL Multiple Platforms ;
- b. Licence un an ;
- c. Compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits ;
- d. Support d'installation téléchargeable en ligne ;
- e. Gestion par console d'administration.

6. Six (4) licences Adobe Indesign

- a. Single Apps, ALL Multiple Platforms ;
 - b. Licence un an ;
-

- c. Compatible avec le système d'exploitation Windows 10 version 64 bits ;
 - d. Support d'installation téléchargeable en ligne ;
 - e. Gestion par console d'administration.
-

ANNEXE : FORMULAIRE DE SOUMISSION**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Appel d'offres pour la fourniture de licences des logiciels spécifiques destinées à l'ensemble des Sites de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture de licences des logiciels spécifiques destinées à l'ensemble des Sites de la BCEAO pour un montant de FCFA HT/HD ou euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
